



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 31 MAI 2022 A 16H00
A LA SALLE DE LA MAIRIE**

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation : 23/05/2022
Nombre de conseillers en exercice : 08
Secrétaire de séance : Mme Michèle SCHILLING

L'an deux mil vingt-deux, le trente et un mai à seize heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la Salle de la Mairie sous la présidence de M. Daniel BEY, Maire de la Commune.

PRESENTS : Mesdames Josiane BERAUD, Michèle SCHILLING et Messieurs Daniel BEY, Laurent MAILLARD et Denis DECHOUX.

ABSENTS EXCUSES :

Mme Marion DOU donne pouvoir à M Denis DECHOUX
M Aymeric CUVELIER donne pouvoir à M Daniel BEY
M François STEL donne pouvoir à Mme Michèle SCHILLING

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu du procès-verbal du conseil précédent
- 2) Tarif de l'épicerie du camping 2022 (modification et / ou ajout)
- 3) Décision modificative n°1 – budget de l'eau
- 4) Subventions compteurs réservoirs
- 5) Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 18 mars 2022 - Compétence « mobilité »
- 6) Divers

Le quorum est atteint.

1) Approbation du compte rendu du procès-verbal du conseil précédent

Le CR est adopté à l'unanimité des membres présents au dit conseil.

2) Tarif de l'épicerie du camping 2022 (modification et / ou ajout)

VU l'instruction ministérielle (Economie et Finances) du 20 février 1998 relative aux encaissements par les régies de recettes,
Vu l'arrêté n°28*2021 du 16/12/2021 portant Constitution d'une régie de recette Camping Municipal le Clos du Lac
VU l'arrêté n°05*2022 du 17/03/2022 portant Constitution d'une sous régie de recette pour l'épicerie du Camping Municipal le Clos du,
Vu la délibération n°26*2022,
Considérant qu'il est nécessaire d'ajouter des produits et de modifier des tarifs suite à des changements de fournisseurs et ce, avant l'ouverture de l'épicerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

D'ARRÊTER les tarifs de l'épicerie du Camping Municipal Le clos du Lac pour l'année 2022 comme indiqués sur le tableau suivant :

Prix de revente TTC	
EPICERIE GENERALE	
Alimentation	
Café moulu bio 250gr	3.90 €
Café soluble doses 25*2	2.00 €
Chips grand paquet 350g	1.95 €
Petits pois carottes grde boîte 420g	1.30 €
Haricots boîte bio	2.60 €
Mais bio 285g	1.60 €
Ravioli grande boîte 800g	2.50 €
Filtre café	0.95 €
The bio 20*2g	3.60 €
Chocolat poudre 250g	1.50 €
Sucre poudre 750g	1.55 €
Sel 250g	1.70 €
Poivre 36g	1.65 €
Confiture 320g	1.50 €
Biscottes 290g	1.55 €
Pain de mie 250g	1.90 €
Nutella 400g	3.30 €
Tablette chocolat 3*110g	3.95 €
Choco BN 5*35g	2.20 €
Gateaux petit ecolier 150g	1.55 €
Palets bretons 125g	0.85 €
Gateaux barquettes 120g	1.05 €
Mars	1.00 €
Mini Mars paquet	4.00 €
Mini sachet Haribo 40g	1.00 €
Bonbons Haribo assortiment 600g	5.10 €
Huile d'olive 50cl	5.80 €
Vinaigre 50cl	2.30 €
Vinaigrette 380g	2.10 €
Moutarde 265g	1.30 €
Ketchup 280g	1.10 €
Mayonnaise 415g	2.15 €
Riz bio 500g	1.70 €
Pates penne rigate 500g	1.25 €
Thon grande boîte 185g	

	3.50 €
Cornichon 220g	2.35 €
Olive 160g	2.45 €
Glaces	
Magnum	2.10 €
Rocket Fram/Ana/Orange	1.00 €
Cornetto	1.70 €
Solero	1.60 €
Calipo Cola	1.50 €
Max Push up Haribo	1.60 €
QUINCAILLERIE	
charbon de bois	8.00 €
Allumettes	1.50 €
Hygiène	
Lessive (dosettes)	1.00 €
Eponges	1.50 €
Sacs poubelles 30l*20	1.75 €
Gel douche 250ml	2.25 €
Shampooing 400ml	4.60 €
Dentifrice 75ml	1.10 €
Brosse a dents	1.90 €
Rasoirs jetables homme bic * 12	2.45 €
Mousse a raser 250ml	2.20 €
Mouchoirs 15 étuis	1.70 €
Sopalin 1 rouleau	1.10 €
Serviettes hygieniques *12	2.75 €
Tampons *24	2.50 €
Papier toilette 1 rouleau	0.50 €
Produit vaisselle 500ml	1.70 €
BOISSONS SANS ALCOOL	

eau 1L La Roche des Ecrins	1.25 €
Lait 1L demi écrémé	1.01 €
Coca cola 1.25L	2.00 €
Jus d'orange Bio Paquito 75cl	2.00 €
Ice Tea 1L	1.50 €

BOISSONS AVEC ALCOOL

biere 12*25cl heineken	9.00 €
Vin rosé 75cl	5.45 €
Vin Rouge 75cl	5.85 €
Vin blanc 75cl	3.75 €
Biere 6*25 Leffe	7.00 €

LOCAL / BIO

PAINS / VIENOISERIES

Croissant	1.00 €
Pain au chocolt	1.10 €
Platine Label Rouge	1.20 €
Pain complet	2.20 €
Pain céréale	2.20 €
Flûte de campagne	1.20 €
Baguette de campagne	1.00 €
Pain de campagne 1kg Bio	5.30 €
Pain au graines moulé 500g Bio	3.70 €
Pain au graines 1 kg Bio	7.50 €
Petit épautre moulé 500g Bio	5.30 €
Pain complet moulé 500g Bio	2.70 €
Pain complet 1 kg Bio	5.30 €

BOISSONS SANS ALCOOL

Jus de pomme bio 1L	3.75 €
---------------------	--------

BOISSONS AVEC ALCOOL

Caturige 33 cl	2.40 €
Dure à cuire 33cl	2.75 €
Glaci'ale 33cl	2.40 €
Culminante 33cl	2.65 €
Caturige 75cl	5.05 €
Dure à cuire 75cl	5.50 €
Glaci'ale 75 cl	5.05 €
Culminante 75cl	5.40 €

Cuche Ambrée 33 cl	2.90 €
Cuche Session summer 33 cl	2.90 €
Cuche blonde 33 cl	2.90 €
IPA 33 cl	2.90 €
Smach 33 cl	2.90 €
Cuche Ambrée 75 cl	5.75 €
Cuche Session summer 75 cl	5.75 €
Cuche blonde 75 cl	5.75 €
IPA 75 cl	5.75 €
Smach 75 cl	5.75 €
Vin rouge 75cl	12.00 €
Vin rosé 75cl	12.00 €
Vin blanc 75cl	13.50 €

ALIMENTATION

Pâtes 500g	2.15 €
Riz Basmati 500g	4.50 €
Semoule 500g	2.15 €
Couscous blanc 500g	3.15 €
Compote de pomme Bio 850g	4.00 €
Sauce bolognaise 480g	4.10 €
Miel 250g	6.00 €
Miel de montagne 500g	10.00 €
Miel de montagne 1kg	18.15 €
Miel de lavande 500g	10.00 €
Miel de lavande 1kg	18.15 €
Terrine des alpes nature 160g	3.20 €
Terrine des alpes Armagnac 160g	3.20 €
Terrine des alpes Genièvre 160g	3.20 €
Terrine des alpes Poivre vert 160g	3.20 €
Terrine des alpes Caillette de montagne 160g	3.20 €
Terrine canard 160g	3.70 €

Terrine Lapin 160g	3.70 €
Terrine G�n�pi 160g	3.70 €
TerrineSanglier au c�pes et bolets 160g	3.70 €
Terrine du Randonneur 160g	3.70 €
Saucisson 250G	5.50 €
Boite de 6 �ufs	3.00 €
Confiture de r�allon 420g	7.50 €
Sirop de R�allon 250ml	5.50 €
Caf� thor�fi� 250g	7.00 €

3) Fixation des tarifs compl mentaires du camping municipal

Vu la d lib ration 01* 2022 fixant les tarifs 2022 pour le camping municipal.

Monsieur le Maire pr cise   l'assembl e que suite   la d lib ration du d but d'ann e «Camping municipal le Clos du Lac», il est n cessaire de fixer des tarifs compl mentaires pour des prestations qui n' taient jusque-l  pas pr vus (location courts s jours  t  et location frigo).

Monsieur le Maire pr sente le projet de grille tarifaire compl mentaire.

Le Conseil Municipal apr s en avoir d lib r  d cide de fixer les tarifs compl mentaires pour l'ann e 2022 comme suit :

<u>LOCATIFS</u>	HAUTE SAISON du 09/07/2022 au 26/08/2022
3 NUITS	350.00 €
4 NUITS	480.00 €
5 NUITS	615.00 €

<u>PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES</u>	BASSE SAISON Avril, mai � octobre	MOYENNE SAISON du 01/06/2022 au 08/07/2022 et du 27/08/2022 au 30/09/2022	HAUTE SAISON du 09/07/2022 au 26/08/2022
LOCATION FRIGO /jour (minimum 5 jours)	5.00 €	5.00 €	5.00 €
CAUTION FRIGO	30.00 €	30.00 €	30.00 €

4) Décision modificative n°1 – budget de l'eau

Vu la délibération n°13*2022 adopté par les membres du Conseil Municipal à l'unanimité le 03 mars 2022,

Considérant qu'il convient de modifier le Budget Primitif M49 de l'eau **M. le Maire propose la décision modificative n°01*2022 du budget de l'eau 2022 M49 suivante :**

Fonctionnement/dépenses	Fonctionnement/dépenses
Article 701249	Art 61523
+ 30 €	- 30 €
Total chapitre 014	Total chapitre 011
5 900.00 €	17 100.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la décision modificative n°01 au budget M49 2022 et de fait qu'il soit porté au budget 2022 ces nouvelles inscriptions budgétaires.

5) Subventions compteurs réservoirs

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est prévu dans le budget de l'eau de cette année de faire des travaux de sécurisation des réservoirs.

Il propose la valorisation des travaux et le financement tel que présentés ci-dessous :

Décriptif	Montant HT
Installation de chantier Forfait	375.00 €
1.2 Reservoir de Platelongue	
1.2.1 Mise en place de compteur sur la conduite	3 080.00 €
1.3 Reservoir de La Grave	
1.3.1 mise en place de compteur sur la conduite PEHD DN 125 d'amené (Captage la grave)	3 290.00 €
1.3.2 Mise en place de compteur sur la conduite PEHD DN 100 Surverse	2 300.00 €
1.4 Reservoir des Adoux	
Mise en place de compteur sur la conduite Acier DN 125 de surverse	3 820.00 €
1.4.5 Nettoyage et peinture sur canalisations de distribution uniquement	500.00 €
1.5 Reservoir du Pigneroux	
1.5.1 Mise en place de compteur sur la conduite	4 160.00 €
1.5.5 Nettoyage et peinture sur canalisations de distribution uniquement	500.00 €
2.0 Signalétiques & DOE	
2.2 DOE releve des informations des compteurs (Type , modeles, precisions , installations)et plan de recollement	250.00 €
TOTAL	18 275.00 €

Financiers	Montant des travaux	Subvention demandée	Taux de financement
Agence de l'eau	18 275.00 €	9 137.50 €	50%
Département	18 275.00 €	3 655.00 €	20%
Autofinancement	18 275.00 €	5 482.50 €	30%
Total		18 275.00 €	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les plans de valorisation et de financement présentés par Monsieur le Maire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des financiers pour ce projet
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à l'engagement du marché et des travaux et au paiement des dépenses correspondantes

6) Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 18 mars 2022 - Compétence « mobilité »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour mission de procéder à l'évaluation des charges transférées, résultant de toute modification de compétence de la communauté de communes afin de permettre le calcul des attributions de compensation. La CLECT établit et vote un rapport détaillé sur les transferts de compétences, de charges et de ressources, dans un délai de neuf mois à compter du transfert.

La CLECT doit donc obligatoirement intervenir lors de tout transfert de charges qui peut résulter, soit d'une extension des compétences de l'EPCI, soit de la définition de l'intérêt communautaire de telle ou telle action. En l'espèce, la communauté de communes de Serre-Ponçon a délibéré en faveur du transfert de la compétence mobilité (délibération n° 2021/43 du 29 mars 2021).

Dans ce cadre, il revient à la CLECT de garantir l'équité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées. Elle propose donc une méthodologie d'évaluation et veille à son application effective à chaque transfert.

La CLECT de la communauté de communes du Serre-Ponçon s'est réunie le 18 mars 2022 pour procéder à l'évaluation des charges transférées à la suite du transfert de la compétence mobilité et examiner les incidences respectives sur l'attribution de compensation versée aux communes (le détail des évaluations figure dans le rapport approuvé par la CLECT, joint en annexe).

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, ce rapport doit être approuvé à la majorité qualifiée des communes de l'EPCI :

- soit la moitié des communes représentant les 2/3 de la population,
 - soit les 2/3 des communes dépassant la moitié de la population
- dans un délai de 3 mois suite à la transmission par la CLECT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2021/43 en date du 29 mars 2021 relatif à la prise de compétence « Mobilité »,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n°05-2021-06-25-00001 en date du 25 juin 2021, portant modification des statuts de la communauté de communes de Serre-Ponçon,

Vu le rapport de la CLECT approuvé par les membres de la CLECT le 22 mars 2022 ci annexé

Considérant que les conclusions de ce rapport doivent être entérinées par la majorité qualifiée des conseils municipaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, décide, à 7 voix pour et une voix contre :

- **D'APPROUVER le rapport de CLECT du 22 mars 2022 présentant l'évaluation des charges transférées ci-annexé,**

7) Divers

- Réunion le 07 juin 2022 à 16h à Savines le Lac concernant la crèche de Savines le Lac.
- Participation de Michèle SCHILLING et de François STEL sollicitée.
- Plan concerté sur le patrimoine dans le cadre du PAH, financement possible à 50% : Dossier à déposer avant le 07/07/2022
- Mise à disposition de peinture et de pinceaux au groupement pastoral pour remise en état de la cabane du bas.
- Prévoir une réunion avec les utilisateurs de la future salle multi activités à la rentrée.
- Rocassin :
 - Rappel des horaires autorisés pour les travaux de jardinage
 - Couverture inauguration du camping du 01/06/2022
- Questionnaire épicerie à finaliser / valider et déposer le questionnaire à l'épicerie et accueil lors de son ouverture
- Problème de chats dans le village

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h00.
Prochain conseil à définir.

**Monsieur Le Maire,
Daniel BEY**

